CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 28 AOUT 2019

L'an deux mil dix-neuf, le Vingt-huit août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre JAUSSERAND, Roger NETTE, Edouard LENGAIGNE, Carole BRAU, Bernard DELONG, Raymond VEUX, Odile RAMBAUD, Jean-Paul TROCMET, Sandrine GARRELIS, Christine MEROT,

EXCUSES : Laurence SIMON (procuration à M. JAUSSERAND), François DUMEAU Jean-Noël BOYER, Sylvie LEGLISE

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard DELONG

Le compte-rendu de la séance précédente fait l'objet d'une observation de la part de Monsieur VEUX. En effet il souhaite que soit rajouté qu' il n'est pas contre une augmentation du tarif des repas de la cantine mais que la méthode employée n'est pas pour lui la bonne option, il est plus favorable à une augmentation régulière de 0.5 Cts/An qui serait mieux perçue car depuis trois ans les tarifs n'ont pas bougé.

De plus, il demande que soit ajouté : Abstentions des deux élues qui sont des parents d'élèves.

ORDRE DU JOUR

Personnel Communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Du départ à la retraite de M. JIMENEZ José prévu au 1er Octobre 2019. Son poste est supprimé.

Du départ également à la retraite de Mme JIMENEZ Catherine prévu au 1er Février 2020.

Cette dernière a bénéficié d'un avancement de grade au 1er juillet 2019 en tant qu'adjoint technique principal de 2ème classe. Ce poste a donc été ouvert et l'ancien supprimé.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Une création de Poste d'adjoint technique à temps partiel (21 heures) a été faite au 1er septembre 2019 pour Mme LACOSSE Corinne qui sera donc nommée stagiaire durant un an.

Le statut d'ATSEM a évolué depuis la parution du décret du 1er mars 2018.

Deux agents de notre collectivité vont donc en bénéficier.

Point sur les finances et les investissements en cours

Monsieur le Maire demande à monsieur Edouard LENGAIGNE, adjoint aux finances, de faire le point sur le financement des investissements qui concerne

1. L'aire de jeux
2. La voirie

Monsieur LENGAIGNE rappelle dans un premier temps le coût total et les subventions de ces deux opérations.

L'aire de jeux

DEPENSES		RECETTES	
Aire de jeux	87 852.55 €	DETR	25 623.66 €
Revêtement du sol	30 276.00 €	CAF	21 900.00 €
Travaux faits en régie	3 000.00 €	Département	8 779.00 €
		Fonds propres	34 825.89 €
		Emprunt	30 000.00 €
TOTAL	**121 128.55 €**	TOTAL	**121 128.55 €**

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Voirie

DEPENSES		RECETTES	
Potelets	10 365.60 €	DETR	25 270.99 €
Sécurisation RD 15 et 123 Stationnement rues du Terré, R. Aucoin et de la Gare	49 116.00 €	Département	9 600.00 €
Honoraires AZIMUT	5 820.00 €	L'Oustalet	6 138.24 €
Parralot	10 716.00 €	Parralot	1 639.56 €
Oustallet	10 329.42 €	Fonds propres	26 869.83 €
Gaussens	3 171.60 €	Emprunt	20 000.00 €
TOTAL	**89 518.62 €**	TOTAL	**89 518.62 €**

Suite à cet exposé, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une demande de fonds auprès d'un organisme bancaire sous forme d'emprunt à hauteur de 50 000 €, remboursable sur une période de 15 ans.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention d'un prêt à hauteur de 50 000 €.

Centre De Gestion de la Fonction Publique

Un service de remplacement et de renfort pour le personnel communal a été créé par le CDG qui nous sollicite pour une éventuelle adhésion à ce nouveau service.

En cas d'adhésion, une convention entre les deux parties serait signée. Celle-ci est lue par monsieur le Maire. L'adhésion reste gratuite. Le Centre de Gestion ne facture à la collectivité que les heures effectuées par un agent de remplacement sur la base des tarifs des missions proposées par leur service.

Le conseil Municipal après discussion décide d'adhérer à ce nouveau dispositif.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde

Suite à la mise en place dès le 1er Janvier 2020 d'un service de transport à la demande au sein de la CDC pour les personnes à mobilité réduite, âgées de plus de 75 ans, en situation précaire ou en insertion professionnelle, il est nécessaire d'approuver la modification des statuts afin que cette nouvelle compétence soit exercée de plein droit.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la modification des statuts de la CDC du Réolais en Sud Gironde.

Rapport Annuel 2018 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif

Monsieur le Maire fait un exposé au Conseil Municipal de ce rapport annuel effectué par la Sogédo et rédigé par nos services administratifs, en précisant aux élus qu'il est à leur disposition en mairie s'ils souhaitent le consulter.

Il en ressort différents points, les tarifs ont évolué au 1er Juillet 2019 comme suit :

Part fixe collectivité à 5.73 € TTC par semestre

M3 assaini pour Caudrot à 0.172 € TTC et pour Saint Martin de Sescas à 1.10 € TTC le M3.

Par ailleurs, la station d'épuration a fait l'objet d'un contrôle de la SATESE et de l'ARS

Celui-ci confirme que la station de Caudrot est bien entretenue, sa capacité est de 1200 EH. Il nous est demandé toutefois certains travaux, notamment :

- Prévoir l'installation d'un dégraisseur en entrée de la station
- Fixer une date pour la réalisation de l'étude diagnostic du système d 'assainissement
- Prévoir l'installation d'un débitmètre en sortie de la presse pour quantifier les boues produites.
- Mettre en place en 2019 l'asservissement sur sonde oxygène pour permettre d'affiner le traitement de l'azote.

Monsieur le Maire a pris rendez- vous avec le responsable d'exploitation pour examiner ces différents points avec lui.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Aire de jeux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement des travaux. Le revêtement (enrobé) a été fait durant le mois d'Août. Ce dernier n'ayant pas été prévu au départ de l'opération a été nécessaire compte tenu de l'état du sol initial après nettoyage.

Un devis complémentaire concernant la réfection du sol a été signé pour un montant de 30 276 € TTC.

L'ensemble de l'aire de jeux devrait être livré courant octobre.

Règlement intérieur d'utilisation :

Une ébauche du règlement d'utilisation de ce terrain a été faite par la commission communale, tous les élus en ont été destinataires et certaines observations sont faites :

Madame RAMBAUD indique qu'à l'article 1 il est nécessaire de mentionner « sous la surveillance de l'autorité… » et non sous la responsabilité de l'autorité.

Monsieur NETTE apporte également quelques précisions :

A l'article 2 il est mentionné les horaires d'ouverture, ce qui implique pour lui bien évidemment des horaires de fermeture. C'est pourquoi il demande qui sera en charge de fermer ce site ?

A l'article 4 il doit être mentionné uniquement sur l'aire de jeux et non aux abords, les vélos, rollers, cyclomoteurs, quads, motos et trottinettes sont interdits.

De plus, toujours dans l'article 4 il est précisé cycles des enfants 16 pouces, il est plus judicieux de traduire en cm, c'est-à-dire les roues de 40.64 cm de diamètre sont autorisées.

Une poubelle et un cendrier seront installés à l'entrée de cet espace.

Le portail sera également repeint.

Il est rappelé que l'âge limite d'utilisation de cette aire de jeux est 12 ans, et minimum 2 ans.

ECOLE

Le livret d'accueil de la rentrée scolaire 2019 2020 a été rédigé. 106 enfants scolarisés cette année.

Quant aux règlements de cantine, celui-ci a été également modifié avec les tarifs adoptés à la précédente séance du Conseil Municipal.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Monsieur le Maire précise que le projet de Bibliothèque a bien évolué, du mobilier a été commandé cet été, la salle est actuellement repeinte, le parquet vitrifié, elle pourrait être opérationnelle au 1er octobre.

PLUI

Monsieur le Maire précise qu'une réunion est programmée en septembre, il y participera et fera remonter les observations faites par la commission sur le premier plan de zonage proposé.

Association ENTRAIDE ET LOISIRS

Carole BRAU Présidente de l'association indique qu'une convention de partenariat avec la commune a été signée au 1er juin 2019 pour l'utilisation du foyer rural, la mise à disposition du personnel communal, ainsi que les fluides pour la saison à venir, les lotos devant reprendre le 13 septembre et arrêteront le vendredi 19 Juin 2020.

Une participation de 14 300 € sera versée au budget communal par Entraide et Loisirs pour la saison 2018/2019.

Elle précise également que le Barbillon Caudrotais a décidé de devenir partenaire de leur association dès cette année et qu'elle a aidé financièrement l'association les Cousettes qui poursuit ses activités.

Le forum annuel des associations aura lieu le 6 septembre au foyer rural.

QG DES ADOS

Sandrine GARRELIS fait un point sur la saison qui s'est terminée.

Elle indique que 17% des effectifs viennent d'ados hors commune.

Une moyenne de 5 jeunes par séance, ce qui correspond à la moyenne des différentes communes proposant des animations.

Un changement d'animateur a eu lieu, ce dernier étant connu des ados, les effectifs pourront peut-être évoluer cette année.

Par ailleurs, elle informe le Conseil Municipal que dans le cadre des festivités Trans Musicales, un concert de rock aura lieu le 21 Mars 2020 au foyer rural.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

QUESTIONS DIVERSES

Elections Municipales 2020

Monsieur le Maire communique la date des prochaines élections, soit les 15 mars et 22 mars 2020.

.....

- Une boulangerie va s'installer dans le bourg chez Monsieur TAUZIN Claude avec un dépôt de pain dans un premier temps, puis la fabrication se fera sur place.

La séance est levée à 20 H 15.

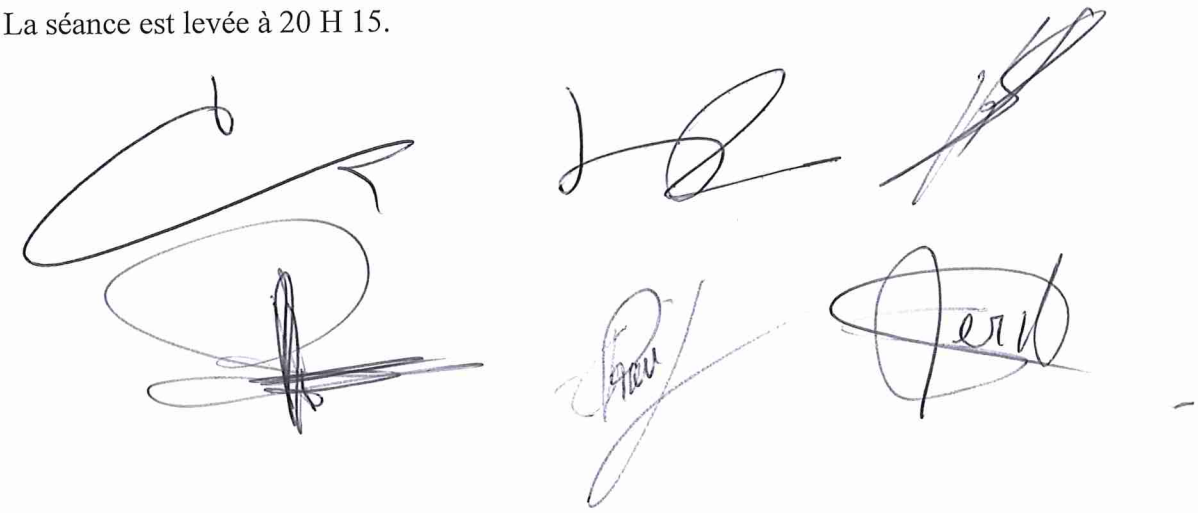

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo